

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 FEVRIER 2018**

Date de convocation : 8 février 2018

Date d'affichage : 8 février 2018

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mr GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme CAMOU LOPEZ Camille, Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme CABOUX Axelle, Mme DUCHEMIN Cécile, Mr VERMILLON Gilles, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme SOREL Isabelle, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mr DE ALMEIDA José, Mme BOUGERET Florence, Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mr PRADEL Angelin, Mr LEGRAS Olivier, Mr HENTGES Guy, Mr CATHY Gérard, Mme MARTIN NIZIOL Caroline

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DARMON Monique à Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mr CAHAREL Brice à Mme SOREL Isabelle, Mme PHILIPPE Sandrine à Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mr THOMASSET Ghislain à Mr LEGRAS Olivier

Nombre de votants : 23

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Mme Isabelle SOREL

L'an deux mille dix-huit, le 12 février à 20h40, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 18 décembre, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 23 voix POUR à l'unanimité.**

Délibération n°18-001 : Sur proposition de Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve la révision allégée du PLU

Délibération n°18-002 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation BP 2018 M14

Délibération n°18-003 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation BP 2018 M49

Délibération n°18-004 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018

Mr LEGRAS explique que pour le groupe Gometz Uni et Solidaire, la présentation faite est une nouvelle fois un simulacre de débat d'orientation budgétaire. Il est constaté une absence de la maîtrise des observations. Les questions qui restent sans réponses sont: Quels services sont déshabillés, quels services sont augmentés dans le cadre de la réduction de la masse salariale depuis plusieurs années. Quels sont les effets sur la population, sur les charges de travail des personnels.

Pour eux, il n'y a pas de réel débat.

Concernant les diminutions des charges de fonctionnement, les questions sont: quelles options, quels choix sont opérés en demandant plus de détails par lignes. Mr LEGRAS rappelle que cette remarque est la même depuis plusieurs années.

Mme CAMOU LOPEZ, rappelle que dans le travail effectué notamment sur la masse salariale, celui-ci est et a toujours été fait en concertation entre les élus et les services, tout en gardant à l'esprit une qualité de service.

Mme SELLEM explique qu'il est difficile de faire du ligne à ligne en comité finances. Le travail est fait sur l'ensemble des services. Sur les services directement en lien avec la population (enfance, jeunesse, séniors), il n'y a pas eu de changement en effectif. Par contre, des choix de réorganisation horaire ont été pris. Le travail d'élaboration du budget de fonctionnement est, depuis 3 ans désormais, réalisé de manière concertée avec les agents pour être au plus juste des dépenses. Le travail d'économies est fait de manière globale et concertée sans viser des services en particulier.

Mme CAMOU LOPEZ informe que rien que sur les dépenses de fonctionnement, il y a plus de 60 lignes donc il est compliqué d'aller dans le détail de chaque ligne pour chaque service dans le cadre d'un DOB.

Concernant la mutualisation, c'est un souci constant. Nous sortons d'un processus de fusion avec une autre agglomération. 2017 est la première année de fonctionnement réel. Des projets sont en cours. La mutualisation existe toujours pour la voirie. D'autres mutualisations sont en cours de réflexions. Mais la mutualisation ne doit pas être dogmatique et doit être systématiquement suivie et évaluée.

Mr GAUDART rappelle que des projets de mutualisation existent déjà, notamment pour les petites communes (jusqu'à 5000 habitants). Le soutien de l'intercommunalité se situe également dans le juridique et les marchés. Des groupements de commande sont aussi en cours.

Mme SELLEM précise que le transfert de compétence n'est pas que positif et demande une analyse constante des bilans.

Délibération n°18-005 : Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire-adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et les seniors, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, autorise Madame le Maire à verser un acompte à la subvention annuelle de la MJC.

Mme SELLEM précise que la MJC est actuellement en cours d'agrément avec la CAF pour pouvoir bénéficier de subventions dans le cadre d'un agrément Espace de Vie Sociale.

Mme BRETECHER rappelle que pour 2018, la MJC va solliciter une aide du FONGEP.

Ouverture de séance à 21h40

Reprise de séance à 21h41

Délibération n°18-006 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, fixe la liste des conditions pour lesquelles un logement communal peut être attribué

Délibération n°18-007 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer un permis de construire pour l'implantation d'un bâtiment modulaire - maison médicale

Mr LEGRAS trouve dommage que l'ancien bâtiment des services techniques n'ait pas été détruit en amont, car cela aurait évité des dépenses supplémentaires. Il serait judicieux d'anticiper plus en amont.

Mme SELLEM rappelle que ce bâtiment est plein actuellement, qu'un tri est nécessaire et qu'il faut trouver et donc construire, un lieu de stockage supplémentaire. De plus, la destruction d'un tel bâtiment a également un coût et des délais conséquents qui ne permettent pas de répondre à la demande des professionnelles. Concernant le stationnement, le nouveau bâtiment modulaire sera installé de manière à ne pas prendre de place supplémentaire sur le parking actuel.

Délibération n°18-008 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, autorise la signature du marché d'installation et location d'un bâtiment modulaire pour une maison médicale

Délibération n°18-009 : Sur présentation de Madame Cécile BOISSEAU BRETECHER, Maire-adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et les seniors, le Conseil municipal, par **15 voix POUR**, **2 voix contre**, **6 abstentions**, approuve le nom du nouveau centre de loisirs de Gometz le Châtel

Mr LEGRAS rappelle que Mme VEIL a aussi des zones d'ombres dans sa vie, qu'elle défendait une Europe libérale, centrée sur l'économie, que le 13 janvier 2013, elle a défilé contre le mariage pour tous. Quelques mois après son décès, cela nous paraît trop tôt pour lui donner le nom d'un bâtiment. D'autres noms de femmes auraient pu être proposés. Il demande à ce qu'il soit procédé à un nouveau vote.

Délibération n°18-010 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, désigne la constitution de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises.

Le Maire précise qu'aucune décision du Maire n'a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Le conseil est clos à 22h05

Parole est donnée au public.

La séance est levée à 22h17.

A Gometz le Châtel, le 12 février 2018.

Le Maire,



Lucie SELLEM.